

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
séance du 18/03/2023

Date de la convocation 14/03/2023	L' an 2023, le 18 Mars à 14 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DE CHOULOT Etienne, Maire.
Date d'affichage 14/03/2023	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 13 Votants : 10	Présents : M. DE CHOULOT Etienne, Maire, Mme SEILLIER Sophie, M. DE LEO Claudio, M. BOLNOT Yves, M. EGROT Gérard, M. MAITREPIERRE Dominique, Mme VERMEULEN Martine, M. DUMUR Philippe, M. HANRION Jonathan, Mme PERRY Odile, Mme EGROT Stéphanie, M. PRESTAIL Patrick, M. BERNARD Thierry
	Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARPY Coraline à Mme SEILLIER Sophie Excusé(s) : Mme TISSIER Clothilde
	A été nommé secrétaire : Mme SEILLIER Sophie
Réf : 2023_03_01	Objet de la délibération : ELECTION DU MAIRE Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ; Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ; Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : 1er tour de scrutin Nombre de bulletins 14 À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une
A la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 4	

désignation suffisante) :4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. DE CHOULOT Etienne 10 (dix) voix

M. DE CHOULOT Etienne ayant obtenu la majorité absolue,
a été proclamé(e) maire.

Diffusion sur le site internet de la commune le :
22/03/2023

Pour copie conforme.

Le Maire,

Etienne DE CHOULOT

